



LES PANIERS DE LA CUEILLETTE DE CAPPY CONTRAT D'ENGAGEMENT 2021

La cueillette de CAPPY
5 rue de l'Ecluse
80340 CAPPY
Mail : lacueillettedecappy@orange.fr

Envie de produits frais, d'un système de vente mettant en relation les producteurs et les consommateurs, de privilégier la proximité et la « saisonnalité » des légumes.

Nous vous proposons chaque semaine une variété de légumes frais, cueillis à maturité.

1. Parties contractantes :

Le présent contrat est passé entre :

Le producteur :

La Cueillette de Cappy
EARL RéMat
5 rue de l'Ecluse
80340 CAPPY
Rémi : 06.87.49.72.89
Courriel : lacueillettedecappy@orange.fr
Site : www.lacueillettedecappy.fr

Et l'adhérent :

NOM/Prénom :

Adresse :

.....

Portable :

Courriel :

2. Composition du panier

La composition du panier sera à la discrétion du producteur et comprendra en moyenne 5 variétés de légumes avec un minimum de 4 variétés.

Le prix du panier est de 10 €. Le producteur s'engage à produire l'intégralité des légumes proposés.

Si un légume non produit à Cappy est ajouté pour augmenter la diversité du panier, le nom et l'adresse du producteur seront mentionnés.

Des options vous sont proposées pour avoir en plus des fruits :

- **Option fraise :** Les semaines avec des fraises seront au choix du producteur en fonction de sa production. Cette option doit commencer au plus tard la semaine 24.

| | | |
|-----|-----------------------------------|--------|
| ... | OPTION FRAISES 4 semaines x 1 kg | + 32 € |
| ... | OPTION FRAISES 4 semaines x 500 g | + 16 € |

Cochez l'option choisie

3. Période de livraison

Afin de vous fournir des produits frais et fraîchement cueillis, nous vous proposons un panier par semaine à partir du 28 mai jusqu'au 3 décembre 2021 (de la semaine 21 à la semaine 48).

Vous vous engagez à venir chercher votre panier au point de livraison ou à envoyer quelqu'un à votre place. En cas de non retrait, le panier ne pourra être réclamé et ne sera pas remboursé.

Afin de nous ajuster à vos besoins, notamment période de congés, nous vous proposons de **supprimer au maximum 3 semaines** de livraison :

- 1 semaine sans livraison : semaine n°...
- 2 semaines sans livraison : semaine n° ... ; n°...
- 3 semaines sans livraison : semaine n° ... ; n°... ; n°...

4. Lieu de retrait du panier

Votre panier de légumes vous est livré **dans un sac kraft**, non nominatif pour une simplicité de préparation. Le lieu de retrait a la liste des différents clients pour vérification. Merci de bien faire attention à vos semaines sans livraison.

Le retrait de votre panier s'effectue **le vendredi**. Nous vous proposons plusieurs points de livraison :

A la Cueillette de Cappy,
rue de Bana 80340 CAPPY
Les paniers sont à retirer **de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30.**

Au Pays d'OC, à Péronne
5, rue de Madrid 80200 PERONNE
Les paniers sont à retirer **de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30.**

Chez Big Mat, à Albert
128, avenue du Général Leclerc 80300 ALBERT
Les paniers sont à retirer **de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

Sauf accord préalable, les paniers non retirés pendant les plages horaires seront perdus.

5. Durée du contrat

Le présent contrat est passé entre le consommateur et le producteur pour un panier de légumes de la semaine suivant la signature du contrat à la semaine 48 incluse, soit 28 livraisons au maximum.

La durée minimum d'engagement est de 6 semaines.

Mon premier panier sera à retirer **le vendredi**

6. Paiement

Pour le calcul de votre nombre de semaines de livraison, attention de déduire vos semaines de congés.

| | | |
|----------------|--|---------|
| Panier | 10 € x (nombre de semaines) | = |
| Option fraises | Soit + 16 € soit + 32 € | = |
| | TOTAL | = |

Pour les paiements en espèces : la totalité du montant est à régler au plus tard lors de l'enlèvement du 1^{er} panier.

Pour les paiements par virement bancaire : la totalité du montant est à régler avant l'enlèvement du 1^{er} panier. Les coordonnées bancaires pour le virement sont :

IBAN : FR76 1870 6000 0072 1963 2301 910

Code BIC : AGRIFRPP887

Pour les paiements par chèque :

L'adhérent peut payer en une fois, deux fois ou cinq fois. Au moment de l'engagement, l'adhérent donne le ou les chèques de paiement de chaque mois (tableau ci-dessous). Le paiement est encaissé le 10 du mois.

Tableau des encaissements des chèques à établir à l'ordre de La cueillette de Cappy :

| | Banque | N°Chèque | Montant |
|-----------|--------|----------|---------|
| Juin | | | |
| Juillet | | | |
| Aout | | | |
| Septembre | | | |
| Octobre | | | |
| Novembre | | | |

Un double du contrat vous sera transmis après l'acceptation de celui-ci par le producteur.

Fait en un exemplaire à _____, le ____ / ____ / 2021

Le producteur :

Le consommateur :